



N°2026-18

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du mercredi 1^{er} avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier du mois d'avril à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présents : 34

ABRAN BONIN Emmanuelle, BARNAY COTTIN Fabienne, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BLOMART Alix, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, COLIN Claire, DAVID Marc, De COLLE Delphine, De FOUGEROUX Guillaume, DESMAZEAU Audrey, FAVRE Olivier, FERRAND Benoit, FILLON Vincent, GARCIN Patrice, GAUTIER Eric, GUILLARME Armelle, GUYON Loïc, HACHANI Yohann, JANNIN Pierrick, LAURENT Bérengère, MARGOTTON Stanislas, MERESSE Philippe, NICOLAS Carole, OUIILLON Michel, PASCAL Héloïse, REMOND Corentin, RICHARD Thibault, SCHUTZ Claire, SUBRA DE SALAFA Claire, , WALGENWITZ Anne, ZAGATA Margaux, Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 1

TERRET Élise donne pouvoir à SCHUTZ Claire

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : MARGOTTON Stanislas

Objet : Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 – budget Ville et budget annexe Espace culturel L'Atrium

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-24, L.1612-26 et L.2312-1 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de l'article 107 de la loi d'organisation territoriale n°2015-991 du 7 août 2015 ;

Vu l'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Considérant qu'aux termes des textes susvisés, le maire présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget et en vue de la tenue d'un débat, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. La présentation de ce rapport précède celle d'un rapport sur la situation de la commune en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

Considérant le budget principal de la Ville et le budget annexe de l'Espace culturel L'Atrium ;

Le Conseil Municipal

- 1) **PREND ACTE**, après en avoir débattu, du rapport d'orientations budgétaires 2026 pour la Ville de Tassin la Demi-Lune et son budget annexe ainsi que du rapport sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

Après en avoir pris acte : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 1^{er} avril 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune

Stanislas MARGOTTON
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.